



Traité Nedarim

Michna 1 - Chapitre 6

הנודר מן המבושל, מותר בצלוי ובשלוק. אמר קונם תבשיל
שאיני טועם אסור במעשה קדירה רך, ומותר בעבה; ומותר
בביצת טרמיטא, ובדלעת הרמוצה.

Celui qui s'interdit par vœu de manger de ce qui est cuit peut manger du rôti ou du bouilli. A celui qui formule le vœu de ne pas goûter aux mets cuits, il sera interdit de manger d'un plat cuit mince (en bouillie), mais il lui sera permis de manger d'un plat épais (consistant). Il lui sera permis de manger un œuf à gober, ou une courge roussie dans les cendres chaudes.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions